

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-015
Séance du 7 mars 2023**

Convention de partenariat avec la
SAS IDEAL Connaissances pour
l'organisation du 9^{ème} Forum National
pour une Gestion Durable des Eaux
Pluviales

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) IDEAL Connaissances pour l'organisation du 9^{ème} Forum National pour une Gestion Durable des Eaux Pluviales,

Vu le projet de convention de partenariat transmis par l'organisateur de l'événement, la SAS IDEAL Connaissances,

Considérant l'importance que revêt la gestion durable des eaux pluviales pour les intérêts du SIAAP et donc la pertinence de contribuer à la promotion des solutions de gestion durable des eaux pluviales,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec la SAS IDEAL Connaissances, domiciliée 93 avenue de Fontainebleau 94276 Le Kremlin-Bicêtre.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que le montant de 5 000 € correspondant à la participation financière relative à la convention de partenariat sera inscrit à la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER